



Distr. GÉNÉRALE

IDB.20/2

16 septembre 1998

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingtième session

Vienne, 19 et 20 novembre 1998

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION

(9 et 10 septembre 1998)

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1 - 8 | 2 |
| Chapitres | | |
| I. QUESTIONS D'ORGANISATION | 9 - 10 | 2 |
| II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (point 4) | 11 - 12 | 3 |
| III. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI (point 5); PROGRAMME ET BUDGETS, 1998-1999 (point 6); RÈGLEMENT FINANCIER (point 7); FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (point 9) | 13 - 17 | 3 |
| IV. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2000-2003 (point 8) | 18 - 19 | 5 |
| V. DATE DE LA QUINZIÈME SESSION (point 10) | 20 | 6 |
| VI. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION (points 11 et 12) | 21 - 22 | 6 |
| Annexe I. DÉCLARATIONS DE DÉLÉGATIONS | | 7 |
| Annexe II. LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA QUATORZIÈME SESSION | | 8 |

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa quatorzième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 9 et 10 septembre 1998. La totalité des 27 membres du Comité a participé à la session: Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Équateur, Égypte, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suisse, Tunisie et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 60 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Algérie, Angola, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

3. Les organisations suivantes étaient représentées Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission européenne, Institut international du froid, Organisation internationale pour les migrations et Ligue des États arabes.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. S. Umer (Pakistan) au poste de Président; M^{me} B. Quincy (France), M. B. Figueroa Fischer (Mexique) et M^{me} D. Rozgonova (Slovaquie) aux postes de Vice-Présidents; et M. H. Sorour (Égypte) au poste de Rapporteur.

5. L'ordre du jour de la quatorzième session adopté par le Comité a été publié sous la cote PBC.14/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte en examinant les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement

industriel conformément à l'Article 10.4 *d* de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents qui lui ont été présentés à sa quatorzième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa vingtième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

| Conclusion | Sujet |
|------------|--|
| 98/3 | Situation financière de l'ONUDI: solde inutilisé pour l'exercice biennal 1992-1993 |
| 98/4 | Programme et budgets, 1998-1999 |
| 98/5 | Règlement financier |
| 98/6 | Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires |
| 98/7 | Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003 |

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

9. Le 9 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'*utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence* et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 98/1 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONFÉRENCE

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de la quatorzième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé M^{me} B. Quincy (France) (Vice-Présidente) de les présider.

**II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES, RAPPORT FINANCIER
ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU
PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL
1996-1997 (point 4)**

11. Le 9 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997 (PBC.14/3), les observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes (PBC.14/9), le rapport financier présenté par le Directeur général pour l'exercice biennal 1996-1997 (PBC.14/4), le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1997 (y compris le rapport sur l'exécution du programme) (PBC.14/10 et Add.1 et 2), une note présentée par le Secrétariat sur les questions relatives à la vérification des comptes (PBC.14/5), ainsi qu'un document de séance sur les normes communes de vérification extérieure du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (PBC.14/CRP.2).

12. Le 10 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier et le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1996-1997* présenté par le Président (PBC.14/L.6), le Comité a adopté la conclusion ci-après:

**Conclusion 98/2 RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES, RAPPORT
FINANCIER ET RAPPORT SUR
L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
DE L'EXERCICE BIENNAL
1996-1997**

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice budgétaire 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997 et publié sous la cote IDB.20/3-PBC.14/3, ainsi que des observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.20/10-PBC.14/9) et du rapport financier pour l'exercice biennal 1996-1997 (IDB.20/5-PBC.14/4);

b) A renouvelé ses remerciements au Commissaire aux comptes pour sa contribution à la gestion financière de l'ONUDI;

c) A exprimé sa gratitude au Commissaire aux comptes pour son rapport précieux concernant l'exercice budgétaire 1996-1997.

**III. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI
(point 5); PROGRAMME ET BUDGETS,
1998-1999 (point 6); RÈGLEMENT FINANCIER
(point 7); FONDS DE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES (point 9)**

13. Les 9 et 10 septembre, le Comité a examiné, au titre du point 5, un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI, contenant notamment des renseignements sur les progrès réalisés en ce qui concerne le règlement des arriérés et le versement dans les délais des contributions (PBC.14/7), un rapport du Directeur général sur le solde inutilisé de l'exercice biennal 1992-1993 (PBC.14/11) et un document de séance sur la situation financière (PBC.14/CRP.4); au titre du point 6, il a examiné les ajustements proposés du programme et des budgets, 1998-1999, présentés par le Directeur général (PBC.14/6); au titre du point 7, il a examiné une note du Secrétariat sur l'annexe au règlement financier (PBC.14/5) et un document de séance sur le règlement financier de l'ONUDI (PBC.14/CRP.1); enfin au titre du point 9, il a examiné un rapport du Directeur général sur le Fonds de développement industriel, contenant le montant estimatif des ressources et le programme pour 1999-2000 (PBC.14/2), des informations sur la nature des projets financés au moyen du Fonds de développement industriel contenues dans le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1997 (PBC.14/10/Add.1, appendice C), des informations sur la nature des projets financés par des tiers et des fonds d'affectation spéciale autofinancés, contenues dans le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1997 (PBC.14/10/Add.1, appendice D) et un document de séance contenant des listes de projets approuvés au titre du Fonds de développement industriel en 1997 (PBC.14/CRP.3).

14. Le 10 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le solde inutilisé de l'exercice biennal 1992-1993 présenté par le Président (PBC.14/L.4), a adopté la conclusion ci-après:

**Conclusion 98/3 SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ONUDI: SOLDE INUTILISÉ DE
L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Rappelle la décision GC.7/Dec.17 de la Conférence générale concernant le programme de réduction des effectifs;

b) Prend note du document IDB.20/11-PBC.14/11 qui donne des informations sur le solde inutilisé (excédent de trésorerie) de l'exercice biennal 1992-1993;

c) Approuve la position du Directeur général telle qu'elle est exposée au paragraphe 4 du document IDB.20/11-PBC.14/11, à savoir que les montants conjugués des versements tardifs des quotes-parts pour 1994-1995 et des contributions volontaires ou avances des États Membres ne suffisaient pas pour financer le programme de réduction des effectifs en vertu de la décision GC.7/Dec.17;

d) Recommande à la Conférence générale d'officialiser la conservation par le Directeur général d'un montant de 1 194 924 dollars provenant du solde inutilisé de l'exercice 1992-1993 pour financer partiellement le programme de réduction des effectifs et, à cet effet, de suspendre l'article 4.2 c du règlement financier en ce qui concerne le montant susmentionné jusqu'à la huitième session de la Conférence générale.”

15. Le 10 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme et les budgets, 1998-1999* présenté par le Président (PBC.14/L.5), a adopté, avec un amendement proposé par la délégation japonaise, la conclusion ci-après:

Conclusion 98/4 PROGRAMME ET BUDGETS, 1998-1999

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

i) Fait siens les ajustements du programme et des budgets pour 1998-1999 présentés aux paragraphes 13 à 21 du document IDB.20/7, en vertu du paragraphe e) de la décision GC.7/Dec.16 de la Conférence générale;

ii) Prend note des informations fournies dans le document contenant le programme et les

budgets (GC.7/21) selon lesquelles il serait nécessaire de réaffecter des ressources budgétaires si l'ONUDI continue d'être responsable de la gestion des bâtiments;

iii) Prend note également de l'inclusion dans le document GC.7/21 d'informations sur le programme de gros travaux indispensables au CIV, pour lequel il n'a pas été inscrit de crédits au budget;

iv) Prie le Directeur général, conformément à l'article 3.9 du règlement financier:

a. De soumettre pour approbation par la Conférence générale à sa huitième session les prévisions additionnelles nécessaires pour l'exercice budgétaire en cours au titre des mesures relatives à la gestion des bâtiments et au programme de gros travaux indispensables au CIV mis en œuvre durant l'exercice biennal 1998-1999, dont il est question aux paragraphes 22 à 34 du document IDB.20/7;

b. De soumettre au titre de la gestion des bâtiments et du programme de gros travaux indispensables au CIV des prévisions ne dépassant pas un montant de 19,6 millions de dollars, comme il ressort du tableau 1 du document IDB.20/7;

v) Prend note de l'assurance donnée par le Directeur général qu'en raison des arrangements existants relatifs au partage des coûts avec les organisations sises au CIV, les mesures indiquées aux paragraphes 22 à 34 du document IDB.20/7 ne se traduiront pas par une charge financière supplémentaire pour les États Membres de l'ONUDI.”

b) A encouragé le Directeur général, tout en appliquant la présente décision, à poursuivre ses consultations avec les autres organisations sises au CIV, afin de trouver une solution définitive aux questions du Service des bâtiments et de la section de Vienne du Groupe des 77 et à présenter des propositions concrètes au Conseil à sa vingt et unième session.

16. Le 10 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *règlement financier* présenté par le Président (PBC.14/L.2), a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 98/5 RÈGLEMENT FINANCIER

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note du règlement financier tel que modifié par la Conférence générale (PBC.14/CRP.1);

b) A pris note des éléments d'information sur les questions relatives à la vérification des comptes qui ont été fournis par le Commissaire aux comptes et figurent dans le document publié sous la cote PBC.14/5-IDB.20/6;

c) A encouragé le groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier de reprendre ses travaux le plus rapidement possible et de présenter des propositions concrètes concernant le règlement financier, notamment les articles 4.2 b), 4.2 c), 4.3 c) et 5.2 d);

d) A prié le groupe de travail intersessions d'examiner la proposition du Groupe de vérificateurs externes concernant le paragraphe 5 de l'annexe du règlement financier, qui figure dans l'annexe I du document PBC.14/5-IDB.20/6;

e) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel recommande à la Conférence générale de prendre note des éléments d'information communiqués à la demande du Commissaire aux comptes dans le document sur les questions relatives à la vérification des comptes publié sous la cote IDB.20/6-PBC.14/5.”

17. Le 10 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires* présenté par le Président (PBC.14/L.3), a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 98/6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations contenues dans le document IDB.20/4-PBC.14/2;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets à financer par le Fonds de développement industriel en 1999 et 2000, conformément aux informations figurant au chapitre premier du document susmentionné;

c) Encourage les États Membres et les autres donateurs à accroître leurs contributions volontaires à l'ONUDI, notamment au Fonds de développement industriel;

d) Encourage également les donateurs à envisager de verser des fonds programmables, en particulier pour que l'ONUDI puisse mettre en œuvre les nouveaux produits auxquels il est fait référence au chapitre II du document IDB.20/4-PBC.14/2;

e) Encourage en outre les États Membres à permettre à l'ONUDI d'avoir accès à des fonds bilatéraux;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à jouer un rôle plus actif s'agissant de partager avec l'ONUDI la responsabilité de mobiliser, auprès des sources auxquelles ils ont accès, des fonds pour les projets hautement prioritaires retenus conjointement.”

IV. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2000-2003 (point 8)

18. Les 9 et 10 septembre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général contenues dans l'étude préalable du cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003, ainsi qu'un plafond général indicatif et préliminaire pour le programme et les budgets, 2000-2001 (PBC.14/8).

19. Le 10 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003* présenté par le Président (PBC.14/L.7), a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 98/7 CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2000-2003

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Rappelle le paragraphe g) de la décision GC.7/Dec.15 et le paragraphe f) de la décision GC.7/Dec.16 de la Conférence générale;

b) Prend note du document IDB.20/9-PBC.14/8 intitulé Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003;

c) Prie le Directeur général de présenter au Comité des programmes et des budgets, à sa quinzième session, un cadre révisé de programmation à moyen terme, 2000-2003, tenant compte de l'orientation générale exposée dans le document IDB.20/9-PBC.14/8 et des observations formulées par les États Membres à la quatorzième session du Comité des programmes et des budgets et à la vingtième session du Conseil du développement industriel."

V. DATE DE LA QUINZIÈME SESSION (point 10)

20. Le 10 septembre, le Comité a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 98/8 DATE DE LA QUINZIÈME SESSION

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa quinzième session du 19 au 23 avril 1999.

VI. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION (points 11 et 12)

21. Le 10 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quatorzième session (PBC.14/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

22. Le Comité a clos sa quatorzième session le 10 septembre 1998, à 17 h 5.

Annexe I

DÉCLARATIONS DE DÉLÉGATIONS

1. La présente annexe contient des déclarations se rapportant à l'adoption des conclusions du Comité des programmes et des budgets; elles ont été incluses à la demande des délégations concernées avec l'accord du Président.

Situation financière de l'ONUDI (point 5)

2. La délégation **danoise** a déclaré qu'elle avait donné son accord au projet de conclusion, étant bien entendu qu'au besoin, la suspension de l'article 4.2 c) du règlement financier devrait être prolongée jusqu'à ce que la réserve de trésorerie soit reconstituée. Elle a précisé que la situation actuelle était imputable au versement tardif ou au non-versement des contributions, et non au Directeur général et au Secrétariat.

Programmes et budgets, 1998-1999 (point 6)

3. La délégation **japonaise** a déclaré qu'en ce qui concernait le bureau de l'ONUDI à Genève, elle reconnaissait que des progrès avaient été faits en 1998 en ce que les communications entre le Siège de l'ONUDI et ce bureau s'étaient améliorées. Elle croyait savoir qu'un nouveau représentant serait nommé et que les efforts seraient poursuivis pour améliorer encore la fonction du bureau. La délégation japonaise a déclaré par ailleurs qu'elle ne s'opposait pas à ce que le Comité recommande au Conseil du développement industriel les ajustements nécessaires pour ce bureau, à condition qu'elle soit informée des efforts faits et qu'un plan d'action pour le bureau soit présenté à la prochaine session du Conseil.

4. S'agissant de la section de Vienne du Groupe des 77, la délégation japonaise a pris note des

informations détaillées fournies par le Secrétariat. Bien que reconnaissant l'utilité d'une telle section pour aider les États Membres à participer plus activement aux débats de l'ONUDI, elle a néanmoins estimé qu'il ne fallait pas attendre de l'Organisation le même niveau de soutien financier que celui apporté par les organisations beaucoup plus importantes sises à Genève et New York. Elle a aussi émis des réserves quant à l'opportunité de l'ouverture d'une section du Groupe des 77 à Vienne au moment où l'ONUDI menait à bien un processus de réforme en profondeur, ce qui pourrait donner aujourd'hui l'impression qu'il existait d'autres domaines où l'on pourrait faire des économies et des coupes. La délégation japonaise n'appuierait donc pas, au stade actuel, la recommandation tendant à ajuster le programme et les budgets, 1998-1999.

5. La délégation japonaise a souhaité qu'il soit pris note du fait qu'elle espérait que l'on rechercherait des possibilités de financer la section de Vienne du Groupe des 77 par des contributions volontaires et a aussi engagé vivement le Directeur général à conclure un arrangement avec d'autres organisations internationales sises à Vienne pour partager les coûts afférents. Elle attendait avec intérêt d'être informée des progrès faits en vue de la conclusion d'un tel accord, ainsi que des activités futures de la section de Vienne du Groupe des 77, à la prochaine session du Conseil.

6. De l'avis de la délégation **allemande**, les prévisions additionnelles devant être présentées à la prochaine session de la Conférence générale ne seraient pas prises en compte pour l'élaboration des prochains programmes et budgets pour l'exercice biennal 2000-2001.

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA QUATORZIÈME SESSION

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre</i> |
|---------------------------------|---------------------------------|--|
| PBC.14/1 | 3 | Ordre du jour provisoire |
| PBC.14/1/Add.1 | 3 | Ordre du jour provisoire annoté |
| PBC.14/2-IDB.20/4 | 9 | Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires. Rapport du Directeur général |
| PBC.14/3-IDB.20/3 | 4 | Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997 |
| PBC.14/4-IDB.20/5 | 4 | Rapport financier pour l'exercice biennal 1996-1997. Présenté par le Directeur général |
| PBC.14/5-IDB.20/6 | 4, 7 | Note sur les questions relatives à la vérification des comptes. Présentée par le Secrétariat |
| PBC.14/6-IDB.20/7 | 6 | Programme et budgets, 1998-1999. Ajustements proposés du programme et des budgets. Présenté par le Directeur général |
| PBC.14/7-IDB.20/8 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général |
| PBC.14/8-IDB.20/9 | 8 | Étude préalable du cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003, et plafond général indicatif et préliminaire pour le programme et les budgets, 2000-2001. Propositions du Directeur général |
| PBC.14/9-IDB.20/10 | 4 | Observations du Directeur général concernant le rapport du Commissaire aux comptes |
| PBC.14/10-IDB.19/10 | 4 | Rapport annuel de l'ONUDI, 1997 |
| PBC.14/10/Add.1-IDB.19/10/Add.1 | 4 | Rapport annuel de l'ONUDI, 1997. Rapport sur l'exécution du programme. Statistiques opérationnelles et autres appendices |
| PBC.14/10/Add.2-IDB.19/10/Add.2 | 4 | Rapport annuel de l'ONUDI, 1997. Rapport sur l'exécution du programme. Liste des projets de coopération technique |
| PBC.14/11-IDB.20/11 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Solde inutilisé pour l'exercice biennal 1992-1993. Rapport du Directeur général |
| | * * * | |
| PBC.14/CRP.1 | 7 | Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat |
| PBC.14/CRP.2 | 4 | Normes communes de vérification extérieure du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Note du Secrétariat |
| PBC.14/CRP.3 | 9 | Lists of projects approved under the Industrial Development Fund in 1997. Prepared by the Secretariat |
| PBC.14/CRP.4 | 5 | Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat |
| PBC.14/CRP.5 | 3 | List of documents |
| PBC.14/CRP.6 | - | Liste des participants |